





DDA: MAÎTRISER LES IMPACTS POUR LES DIFFÉRENTS ACTEURS DE L'ASSURANCE

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA389	2 jours - 14 h	Bases	Présentiel ou à distance	1382,00€

LIEUX ET DATES:

PARIS

- Du 21/05/2025 au 22/05/2025
- Du 09/10/2025 au 10/10/2025

OBJECTIFS

- Maîtriser le cadre réglementaire de la DDA en matière de distribution de l'assurance et de gouvernance des produits d'assurance
- Gérer le risque de non-conformité dans la conception et la distribution de produits ou de services d'assurance

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à <u>moinscriptions@ifpass.fr</u>

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

Consultez le taux de satisfaction de nos formations ici >>

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

De nombreux cas pratiques permettent de valider la bonne acquisition des connaissances.

Formateur(s):

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance, formateur expert de l'Ifpass.

PROGRAMME

- A. Cadre juridique de la distribution en assurance
- 2. Limites de la directive DIA1 et les raisons de l'émergence d'une nouvelle directive
- 3. Objectifs de la directive distribution en assurance
- B. Périmètre et champ d'application de la DDA
- 1. Champ d'application de la directive
- 2. Acteurs, produits, et canaux de distribution concernés
- 3. Produits d'investissements basés sur l'assurance
- C. Obligations en matière d'information et de conseil pour les distributeurs
- 1. Champ d'application et acteurs
- 2. Obligation d'information en assurance vie et non vie
- 3. Définition du devoir de conseil et son impact
- 4. Principe de lutte contre les conflits d'intérêts
- 5. Transparence des rémunérations
- D. Gouvernance des produits d'assurances
- 1. Processus de validation des produits
- 2. Implication du producteur en amont du processus
- 3. Notion de marché cible et mise en oeuvre
- E. Information sur les produits
- 1. Document d'information client pour les produits d'assurance non vie
- 2. Distribution de produits d'investissement fondés sur l'assurance
- 3. Commercialisation des produits d'assurance vie conformément à la réglementation et les règles de prévention des conflits d'intérêt
- 4. Contrôle des documents contractuels et publicitaires
- F. Mise en place d'une formation continue
- 1. Conditions d'accès et d'exercice de l'activité de distributeurs
- 2. Niveaux de capacité
- 3. Formation continue obligatoire
- G . Dispositifs de contrôle
- 1. Dispositif de niveau 1
- 2. Dispositif de niveau 2

Validation des acquis :

- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM
- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage
- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation

Personnalisation parcours:

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

PUBLIC

Chargés de clientèle
Managers de réseaux de distribution
Intermédiaires d'assurance
Chargés de marketing produits
Managers des Risques
Auditeurs et Contrôleurs Internes
Chargés de Conformité
Chargés d'études juridiques

Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap: L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat. Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici

PRÉ-REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifique.

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à <u>mo-inscriptions@ifpass.fr</u> au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

1382,00 € Exonérés de TVA

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / 01 47 76 58 70

Généré le 14/12/2025 à 10:24